TABLEAU DES GARANTIES « CARRÉ NEIGE INTEGRAL » PENDANT LE SEJOUR

MONTANT DU PLAFOND DES GARANTIES PAR PERSONNE ET PAR SINISTRE : 50 000€
(Ce plafond général s'applique à toutes les garanties plafonnées comme ci-dessous)

GARANTIES ASSURANCE	
gérées par GBC MONTAGNE - Résidence le Grand Coeur - Bâtiment B - 298 Avenue du Maréchal Leclerc - 73700 BOURG ST MAURICE, Société de courtage en assurances, immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 17 007 353. Contact : neige@gbc-mountain.com	
1.SECOURS ET EVACUATION	
Frais de secours et de recherche	
Frais de premier transport	
2.REMBOURSEMENT DES JOURNEES NON UTILISEES DE «FORFAITS REMONTEES MECANIQUES» (HORS FORFAIT SAISON) ET/OU DE «COURS DE SKI» SUITE A :	FRANCHISE de 50 € par dossier déduite de l'indemnité due au titre des garanties ci-contre (points 2 et 3)
Accident de ski ou sports de neige	
Maladie (l'incapacité sportive mentionnée par le médecin de la station doit porter **sur le reste du séjour**)	
Retour anticipé de l'Assuré et des membres de sa famille titulaires d'un «Carré Neige Intégral»	
Rapatriement de la personne accidentée titulaire du «Carré Neige Intégral»	
Garde d'un enfant accidenté de moins de 15 ans titulaire d'un «Carré Neige Intégral» (pour un des parents assuré « Carré Neige Intégral » également)	
3.REMBOURSEMENT DES FRAIS MEDICAUX, PHARMACEUTIQUES ET D'HOSPITALISATION EN COMPLEMENT DES ORGANISMES DE SANTE (vos organismes à solliciter en 1er lieu)	
En cas d'accident (Uniquement pour les frais engagés en France métropolitaine pendant le séjour en station)	

GARANTIES ASSISTANCE	
gérées par MUTUAIDE – 126, rue de la Piazza - CS 20010 – 93196 Noisy le Grand CEDEX 0(1)48 82 63 58	
4.ASSISTANCE RAPATRIEMENT (MUTUAIDE)	
Transport / Rapatriement	Frais réels Frais de 1ers transports depuis la structure de soin vers le lieu de villégiature de l'assuré
Retour des enfants de moins de 15 ans	Prise en charge Billet(s) retour en train 1ère classe ou en avion classe économique avec accompagnement si nécessaire
Transport du corps en cas de décès	Prise en charge du transport du corps, des soins de préparation et aménagements spécifiques au transport du corps jusqu'au lieu des obsèques Participation frais de cercueil et d'urne : 1 500 €
Chauffeur de remplacement	Frais de voyage et salaire du chauffeur ou Billet de train 1ère classe ou billet d'avion en classe économique

Résumé des garanties, document non contractuel, se reporter aux Conventions Spéciales « Carré Neige Intégral »